

REGLEMENT CONCOURS PHOTOS

Article 1 : Objet.

Le Syndicat d'initiative du Haut Pilat et le Cinéma Jules Verne de ST GENEST MALIFAUX sont les organisateurs d'un concours photo dont le thème est : « **Le Printemps arrive et avec lui l'espoir renaît...** »

Article 2 : Conditions de participation.

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs, enfants et adultes, il est gratuit, sans obligation d'achat.

Ouverture du concours : du 08 avril 2021 au 20 juin 2021.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Photographies

3.1 Respect du thème

Les photos devront mettre en scène un ou plusieurs éléments liés au thème :

« Le Printemps » (forêts, champs, prairies, jardins, fleurs, faune sauvage ou domestique, activités agricoles liées à la saison...)

3.2 Cahier des charges

Les candidats pourront envoyer ou déposer une à trois photos : obligatoirement sous la forme d'un tirage papier, couleur ou noir et blanc, format A4

En supplément du tirage papier, éventuellement sous la forme d'un fichier numérique à ot.haut-pilat@wanadoo.fr **avant le 20 juin 2021.**

Les tirages papier et les fichiers photo devront être nommés comme suit :

Nom, prénom, numéro de la photo, lieu de prise de vue.

3.3 Retrait des documents - Envoi des inscriptions et des fichiers photos

Le bulletin de participation et le règlement sont disponibles à l'office du tourisme 1 rue du Feuillage à St Genest Malifaux.

Tél 04 77 51 23 84 ou ot.haut-pilat@wanadoo.fr

Il est également possible de déposer, après réalisation, les photos (papier, clé USB)

à l'accueil de l'Office de tourisme.

Article 4 : Exposition des photos.

Les photos seront exposées à l'Office de Tourisme, ou-et, dans le hall du cinéma Jules Verne. L'accrochage sera effectué par les organisateurs et présenté en fonction du nombre de participants au concours.

Article 5 : Dotations.

Les meilleures photos seront récompensées par le vote du public. Un seul lot par candidat sera attribué : places de cinéma, chèques cadeaux activités dans le Pilat. *La remise des récompenses aura lieu en septembre 2021 avec la présence souhaitée de tous les photographes qui recevront une invitation préalable.*

Article 6 : Droits photographiques

Les participants s'engagent sur l'honneur à être les auteurs des photographies transmises dans le cadre du présent concours et *garantissent également aux organisateurs qu'ils disposent de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation des images conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l'article L 122-4 du CPI (droits de la propriété intellectuelle et droits d'auteur).*

Les fichiers numériques seront conservés par les organisateurs.

Les participants autorisent la représentation, la modification et la publication gratuite de leurs œuvres dans le cadre d'opérations de communication (Page Facebook, site internet, publication écrite, promotions d'événements,...) organisées par l'office de tourisme ou par la commune, sans limite de durée. *Les photos utilisées seront créditées au nom de l'auteur.*

Renseignements :

Office du Tourisme du Haut-Pilat
1 rue du Feuillage
42660 ST GENEST MALIFAUX
04 77 51 23 84

Signature, lu et approuvé , le.....